

Les retraits d'emplois d'agents administratifs et d'aide laboratoire à la rentrée 2020 impactent encore fortement notre académie à savoir **-5,5 emplois administratifs et -2 emplois d'ATRF** qui font suite au -15 emplois d'administratifs, -2 emplois d'ATRF à la rentrée 2019. Sur les **4 dernières rentrées** (de 2017 à 2020) ce sont **30,5 postes de personnels administratifs, 12 d'ATRF** qui ont disparu... accroissant fort logiquement la charge de travail des collègues dans les services académiques et les EPLE. Il serait temps que notre ministre arrête cette casse sociale au risque de mettre en péril notre système éducatif. **La délégation académique de la fédération Unsa Education** a voté contre les mesures de suppressions de postes au CTA du 20/03/2020 et au CTA re-convoqué du 30/03/2020.

1/ Variation à la rentrée prochaine des emplois administratifs en EPLE

Dép.	Etablissement			Suppressions	Observation(s)
008	CLG	BAYARD	CHARLEVILLE-MEZIERES	- 0,5 C	Poste vacant
008	CLG	LEO LAGRANGE	CHARLEVILLE-MEZIERES	- 0,5 C	Mesure de carte Postes disponibles à Charleville-Mézières
008	CLG	ROUGET DE LISLE	CHARLEVILLE-MEZIERES	- 0,5 C	Mesure de carte Postes disponibles à Charleville-Mézières
051	CLG	LES INDES	VITRY LE FRANCOIS	- 1 C	Mesure de carte Postes disponibles à Vitry le François
051	LPO	JEAN TALON	CHALONS EN CHAMPAGNE	- 0,5 C	Poste vacant
051		CLINIQUE « SOINS-ETUDES »	VITRY LE FRANCOIS	+ 1 B	Création d'un poste
052	CLG	AMIRAL DECRES	CHATEAUVILLAIN	- 0,5 C	Poste vacant
052	CLG	HENRI VINCENOT	CHALINDREY	- 0,5 C	Poste vacant
052	CLG	LOUIS BRUNTZ	BOURMONT	- 1 C	Poste vacant
052	LP	EUGENE DECOMBLE	CHAUMONT	- 1 B / +0,5 C	Poste vacant
Total des mesures				4,5 suppressions (6 suppressions - 1,5 création)	

2/ Variation à la rentrée prochaine des emplois administratifs en services Académiques

Dép.	Etablissement			Suppressions	Observation(s)
051		SERVICES ACADEMIQUES	REIMS	- 1 C	Poste vacant
Total mesures				1 suppression	

3/ Variation à la rentrée prochaine des emplois de personnels de laboratoire

Dép.	Etablissement			Suppressions	Observation(s)
051	CLG	TERRES ROUGES	EPERNAY	- 1 C	Mesure de carte, poste disponible à Epernay
051	CLG	ROBERT SCHUMAN	REIMS	- 1 C	Mesure de carte, poste disponible à Reims
Total mesures				2 suppressions	

4/ Règles de diffusion des décisions définitives du Comité Technique Académique

Lors d'un CTA en cas de vote unanime défavorable des représentant.e.s du personnel présent.e.s ayant voix délibérative sur un projet, Il est notifié dans le règlement intérieur du CTA à l'article 17 que ce projet fera l'objet d'un réexamen et qu'une nouvelle délibération sera organisée dans un délai qui ne peut être inférieur à 8 jours et excéder 30 jours. Avec cette nouvelle convocation sera adressé le texte soumis au vote lors de la 1ère délibération. Durant le délai de réflexion compris entre la 1ère et la 2nde délibération, **l'administration fera connaître les modifications éventuelles proposées au projet de texte** aux représentants du personnel 48h au moins avant la réunion au cours de laquelle aura lieu la 2nde délibération. Toutefois, des modifications éventuelles peuvent également être présentées en séance.

En résumé, les Organisations Syndicales ne peuvent "communiquer" que les décisions définitives. En effet, l'employeur peut procéder à des modifications sur le nouveau projet présenté au CTA "re convoqué". Le 1er CTA est considéré, dans ce cas, comme un temps de travail et d'échange non validé par l'instance donc non communicable.

Pour information : malgré lignes Directrices de Gestion, la Mesure de Carte Scolaire reste bien la **priorité** des priorités légales.

Le Secrétaire Académique,
A&I UNSA académie de Reims
Mickaël ADAMKIEWICZ